

Université de Provence - Département des sciences de l'éducation

Licence 2008-2009

UE SCEF 53 : Éducation au développement durable

Yves Chevallard

y.chevallard@free.fr

Éléments de didactique du développement durable

Notes & documents

Unité 1. Repères pour une étude didactique

1.1. Pour entrer en matière

1.1.1. La question du développement durable est une question sensible, notamment parce qu'elle est susceptible d'impliquer chacun de nous de façon souvent inattendue, nous le verrons. Il en résulte qu'elle est fréquemment l'objet de déclarations polémiques, tant de la part de militants du développement durable (ou de militants de la contestation du développement durable) que de « spectateurs engagés » fût-ce ponctuellement. Cela oblige à définir soigneusement, en droit comme en fait, la problématique générale des études dont ce cours est composé.

a) Les points de vue divergents ou convergents des personnes et des institutions sur le développement durable seront pour nous d'abord des *objets d'étude*. Dans cette perspective, nous leur ferons jouer quelquefois le rôle d'*outils* d'étude, et en particulier de révélateur de l'univers praxéologique complexe, non spontanément cohérent, dont ils procèdent. En revanche, ils ne constitueront nullement l'assise, tenue pour aller de soi, de notre travail. Ici plus qu'ailleurs, on doit répéter le précepte fameux formulé autrefois par Spinoza (1632-1677) dans son *Traité politique* (1670) : « ne pas railler, ne pas déplorer ni maudire, mais comprendre » (*non ridere, non lugere, neque detestari, sed intelligere*). Dans cette perspective, on s'efforcera de pratiquer le plus souvent possible la *suspension de jugement*, que les Anciens appelaient *epochè* : au lieu de prononcer sans attendre un jugement en termes de bien et de mal, de *pour* et de *contre*, on s'efforcera de comprendre l'enjeu de l'étude, réservant à d'autres lieux et à d'autres temps des engagements éventuels, fondés alors – du moins peut-on l'espérer – sur une meilleure connaissance de l'objet de ces engagements.

b) Il s'agira donc, on l'aura compris, non d'être *pour* ou d'être *contre*, mais de tenter de *connaître*. Telle est la définition générale d'un *enseignement laïque* : enseignement qui ne veuille ni faire aimer, ni faire détester, ni même engendrer l'indifférence – tous ces

sentiments, en effet, appartiennent en propre aux enseignés, et ce serait amputer leur liberté de conscience que de vouloir les influencer –, mais seulement *faire connaître*, ce qui est en règle générale une ambition *d'une bien plus grande difficulté*. Le grec *laos*, d'où vient l'adjectif *laïque*, désigne le peuple entendu dans sa masse, sans exclusive, alors qu'*ethnos* renvoie à un groupe partageant (ou croyant partager) des origines communes et que *demos* désigne le rassemblement politique des citoyens (qui exclut bien des membres du *laos* !). Un enseignement *laïque* doit ainsi pouvoir être reçu de *tous*, sans exclure quiconque : pour l'entendre, nul besoin de croire ceci ou cela, d'aimer ceci et de détester cela, etc. Il suffit de *désirer connaître*, et, sans doute, de renoncer momentanément à adopter, consciemment ou non, une posture *antilaïque*.

1.1.2. L'objet d'étude principal est ici « l'éducation au développement durable ». L'étude didactique de cet objet (qui n'appartient pas exclusivement à l'institution scolaire, nous le verrons) est du ressort de la *didactique du développement durable*. Que doit-on entendre par cette dernière expression ?

a) Selon la définition générale formulée dans le cours de didactique fondamentale, la didactique est la science des conditions et des contraintes de la diffusion sociale des praxéologies. La didactique *du développement durable* doit alors être entendue comme la science des conditions et des contraintes de la diffusion sociale des praxéologies *mises en œuvre ou qui pourraient être mises en œuvre en matière de développement durable*. Cette formulation pointe les deux questionnements principaux (et solidaires) que nous garderons en tête. D'une part, que sont ou que peuvent être ces « praxéologies du développement durable » ? D'autre part, et solidairement, par quels systèmes de conditions et de contraintes – à travers quelles successions de situations didactiques – une praxéologie de cette sorte parvient-elle ou pourrait-elle parvenir à s'intégrer à l'équipement praxéologique de telle institution ou de telle personne ?

b) Le projet précédent soulève une question cruciale : que faut-il savoir pour espérer pouvoir enquêter efficacement sur le binôme de questions indiqué ? À cette question, il n'existe à ce jour aucune réponse institutionnelle véritablement adéquate. Comme toujours, il ne suffit pas d'*être* ceci ou cela (biologiste, économiste, géographe, etc.) ; il convient bien plutôt de *devenir* praxéologiquement adéquat : c'est en cherchant à savoir, avec persévérance et obstination, que l'on devient « savant ». Le contenu de l'équipement praxéologique *utile* n'est donc lui-même pas défini à l'avance : nous le découvrirons au fur et à mesure. En attendant, nous reprendrons ici les deux préceptes énoncés dans l'Unité 1 du cours de didactique fondamentale, principes que l'on reproduit ci-après.

1) on s'autorisera sans façon à *ne pas savoir*, et cela en tout domaine (y compris, dans son domaine de « spécialisation » éventuel) ; 2) on s'*interdira* de ne pas affronter son ignorance, *quel que soit le domaine* (même si celui-ci paraît d'abord parfaitement étranger), pour progresser autant que possible et autant qu'il sera utile vers une connaissance adéquate au projet de formation ou de recherche que cette connaissance est censée servir.

1.2. « Développement durable » : l'expression, la notion

1.2.1. Le point de départ absolu d'une enquête sur la didactique du développement durable est sans doute l'examen même de cette expression et, au-delà, de ce que d'aucuns – personnes et institutions – entendent signifier en l'employant.

1.2.2. Cet examen gagne à procéder génétiquement. Quand cette expression apparaît-elle ? Qui – personnes ou institution – l'a créée ? Qui la propose ? Qui la diffuse ? Nous commencerons, très humblement, en consultant des dictionnaires *généralistes*.

a) Dans sa première édition, en 1993, le *Dictionnaire historique de la langue française* ne mentionne pas l'expression. L'article « Développer » n'évoque que « développement », tout court, lequel n'est pas encore « durable ».

Développer et *développement*, pris avec une idée d'amélioration, de modernisation, entrent dans les composés **SOUS-DÉVELOPPÉ**, ÉE adj. (1956) et **SOUS-DÉVELOPPEMENT** n. m. Ce dernier, euphémisme politique pour « pauvre » en parlant d'un pays, d'une zone géographique, a pris des connotations péjoratives et tend à être remplacé par l'euphémisme **en voie développement** ou **en développement** (forme utilisée par l'O.N.U.).

b) En 2005, dans le *Dictionnaire culturel en langue française*, l'article « Développement » fait en revanche apparaître l'expression étudiée : « développement durable ».

Loc. Pays, région **en voie de développement, en développement** (forme utilisée par l'O.N.U.), dont l'économie n'a pas atteint le niveau des pays industriels (euphémisme créé pour remplacer *sous-développé**, les plus pauvres sont dits *moins avancés* [P.M.A.]). – **DÉVELOPPEMENT DURABLE** : développement économique qui ne compromet pas l'équilibre entre sociétés humaines et environnement naturel, et ne compromet pas par ses effets destructeurs les développements futurs.

c) Que dit à cet égard le *Trésor de la langue française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>) ? À l'article « Développer », on lit ceci.

II. – Domaine de l'*écon.*
A. – [Avec l'idée de modernisation]
1. „Amélioration quantitative et qualitative de la situation d'une unité économique. Le développement d'une entreprise`` (TÉZENAS 1972). Développement technologique; être en plein développement :
• 9. Sache toutefois que cette entreprise de mon père, pour atteindre un développement convenable, exige une mise de fonds non médiocre, dix ou douze milliers de francs pour le moins.

DUHAMEL, *Chronique des Pasquier*, Le Combat contre les ombres, 1939, p. 71.

2. [En parlant d'un pays en cours d'industrialisation] *Nation, pays, région en voie de développement*. Nation, etc. dont le niveau économique est inférieur à celui des pays industrialisés du monde occidental. Synon. vx *sous-développé* ; synon. mod. *du Tiers Monde, démuni, pauvre* : anton. *développé, industrialisé, nanti, riche, à économie avancée*. *Les ressources conventionnelles ne pourront longtemps suffire à satisfaire à la fois aux besoins sans cesse croissants des pays industrialisés et à la transformation des pays en voie de développement* (GOLDSCHMIDT, *Avent. atom.*, 1962, p. 10).

– *Emploi abs. Aide au développement. Par opposition à la croissance quasi mécanique d'un produit traité comme une chose, le développement est une relation d'hommes à hommes* (PERROUX, *Écon. XX^e s.*, 1964, p. 255) :

- 10. L'économiste, à qui l'on demande : « Qu'est-ce que le **développement** ? » doit, à mon sens, répondre : le **développement** est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global.

PERROUX, *Écon. XX^e s.*, 1964 p. 155.

On voit que l'adjectif *durable* n'apparaît pas dans cette notice. Mais – et il s'agit là peut-être d'une notation significative – on y trouve une occurrence de l'adverbe *durablement*, cela sous la plume de l'économiste François Perroux (1903-1987), dans un bref extrait de son livre *L'économie du xx^e siècle* (dont la première édition est de 1961).

1.2.3. Interrogeons maintenant des documents qui se présentent comme traitant du développement durable. Nous commencerons par un opuscule publié en 2002 dans la collection « Les Petites Pommes du Savoir » par les éditions Le Pommier. Signé de Dominique Bourg (on pourra voir dans l'encyclopédie Wikipédia l'article consacré à cet auteur), il a pour titre : *Quel avenir pour le développement durable ?*

a) Ce texte s'ouvre par un court chapitre intitulé « Pourquoi parle-t-on de développement durable ? ». En voici les premières lignes (pp. 5-6) : on verra qu'elles ne contiennent pas à proprement parler de définition positive de l'expression, mais un simple négatif, éclairant en lui-même.



Tout le monde parle de développement durable : les politiques et les ONG à Johannesburg ou dans d'autres sommets, les industriels à l'occasion notamment de leurs rapports annuels d'activité (en France, par exemple, la loi les y oblige désormais), les urbanistes à propos de la ville durable, les agriculteurs en quête d'agriculture durable, etc. Pourquoi un tel succès ? Cette expression assez lourde et *a priori* peu suggestive cache-t-elle un sens propre à soulever l'enthousiasme des foules ? Autant le dire d'emblée, non ! Personne ne sait en réalité ce qu'est le développement durable. Cet étonnant succès international est le produit d'un état mental

collectif bizarre, à mi-chemin entre la conscience trouble et l'aveu voilé d'un secret de polichinelle : le monde où nous vivons, auquel chacun contribue avec ardeur, n'est pas durable.

On aura noté l'apparente difficulté à s'accorder sur le contenu sémantique précis de l'expression « développement durable » ; et aussi le lien causal supposé entre cette imprécision et le « succès » même de l'expression.

b) Le deuxième chapitre s'intitule « Quelle définition pour le développement durable ? » Il nous conduit à l'élément central présent dans la plupart des réponses proposées à la question examinée (pp. 9-10).

Le lecteur n'en sera pas surpris, la seule définition du développement durable qui fasse autorité est très largement programmatique : elle ressortit au domaine des valeurs et autres grandes orientations de l'action.

La définition en question a été proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, créée à l'initiative de l'ONU en 1983. Elle fut présidée par l'ancien premier ministre de Norvège, Gro Harlem Brundtland, et a publié les résultats de ses travaux en 1987, dans un rapport intitulé « Notre avenir à tous ». Selon cette commission, le développement durable est « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Ce qui implique qu'on ne mette pas « en danger les systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants ». Cette définition cherche à concilier le souci, cher au Nord, de conservation de la nature et le désir de développement propre au Sud, constituant ainsi une forme de compromis diplomatique. En outre, si elle s'oppose à l'idée lancée par le Club de Rome au début des années 1970 d'une croissance zéro, elle n'implique pas cependant que nous renoncions au contrôle de la croissance des flux de matières et d'énergie, au contraire.

c) Ce document appelle plusieurs enquêtes secondaires. Qu'est-ce que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement ? Qui est – ou était – Gro Harlem Brundtland ? Peut-on consulter le rapport « Notre avenir à tous » et vérifier les affirmations de D. Bourg à propos de son contenu ? Qu'était le « club de Rome » et sous quelle forme a-t-il lancé l'idée, « au début des années 1970 », d'une « croissance zéro » ? Que signifie au reste cette expression ? Autant de questions que nous garderons en attente pour le moment. On retiendra seulement que, selon le rapport « Notre avenir à tous », le développement durable serait « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Bien entendu, une autre question est celle-ci : qu'est-ce que le développement, tout court ?

d) Voici maintenant un troisième extrait du petit livre de Dominique Bourg : il consiste en le troisième chapitre, intitulé « D'où vient cette notion ? ».

Les premières interrogations sur la non-durabilité du développement industriel remontent au XX^e siècle. Plus près de nous, dans les années 1970, la notion d'éco-développement avait connu une première forme de succès d'estime. Il semble qu'elle ait été torpillée par l'administration américaine. Quoi qu'il en soit, l'expression même de *sustainable development* (« développement durable ») apparaît pour la première fois, dans un cadre diplomatique et international, lors de la conférence conjointement organisée en 1980 par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) et le WWF (World Wildlife Fund) sur la « Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable ».

Il faudra cependant attendre le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par madame Brundtland, pour que cette notion connaisse une large diffusion. C'est ensuite le Sommet de la Terre organisé en juin 1992 à Rio, vingt ans après celui de Stockholm, qui la consacrera et l'inscrira effectivement sur l'agenda international. La Convention cadre sur le changement climatique, dont l'épisode clé reste le protocole de limitation des émissions de gaz à effet de serre défini en décembre 1997 à Kyoto, constituait (compte tenu de son échec ultérieur) l'un des résultats majeurs de Rio.

e) Là encore, de nombreuses questions doivent être recueillies dans notre « trésor de questions ». Que sont les « premières interrogations sur la non-durabilité du développement industriel » ? La formulation rencontrée plus haut sous la plume de François Perroux participe-t-elle (ou procède-t-elle) de ces « interrogations » ? Qu'est-ce que la notion d'éco-développement et quel en a été le destin ? Qu'est-ce que la conférence organisée en 1980 sur la « Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources au service du développement durable » et peut-on consulter les actes de cette conférence ? Que sont l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le World Wildlife Fund (WWF) ? Par delà ces questions, à la question sur laquelle nous enquêtons plusieurs éléments de réponse affleurent. Tout d'abord, l'expression « développement durable » serait apparue dans le titre même d'une conférence internationale dès 1980 ; ensuite, cela se serait fait, apparemment, *en anglais*, l'expression française traduisant en réalité l'expression anglaise *sustainable development* (elle ne serait donc pas première) ; enfin, on notera que « l'ancien premier ministre de Norvège, Gro Harlem Brundtland », serait une femme. Bien entendu, tout cela soulève à son tour de multiples questions. Qui, ainsi, a poussé en avant la traduction « développement durable » de l'anglais *sustainable development* ? Les deux expressions – l'anglaise et la française – ont-elles, pour un francophone d'une part, pour un anglophone de l'autre, à peu près les mêmes connotations ou non ? Quant aux « Sommets de la Terre » de Stockholm (1972) puis de Rio (1992), quant à la « Convention cadre sur le changement climatique » ou au « protocole de limitation des émissions de gaz à effet de serre » (Kyoto, 1997), nous pouvons raisonnablement penser que nous serons amenés à les rencontrer à nouveau. (Pour disposer d'une chronologie utile sur les événements jalonnant l'histoire du développement durable, on pourra aller à l'adresse suivante : <http://www.planetecologie.org/Histoiredudevdr/Laveritablehistoire.html>.)

1.2.4. Nous examinerons ici un autre ouvrage dont la première édition est de 2004 et dont la deuxième édition mise à jour est de juin 2008 : *Le développement durable*, de Sylvie Brunel, paru aux PUF dans la collection « Que sais-je ? ».

a) De ce dense petit livre, nous retiendrons d'abord les toutes premières lignes (p. 3). La citation qu'elles contiennent est extraite du « rapport dit Brundtland ».

Qu'est-ce le « développement durable » ? La définition la plus connue constitue plus un programme d'action qu'une définition : « Le développement durable, c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures. » Le développement durable serait-il une version contemporaine et planétaire de l'intérêt général ? Un concept fourre-tout ? Un pléonisme, puisque tout développement se doit d'être durable ? Ou au contraire un oxymore, le développement ne pouvant par nature être durable ? C'est en tout cas une formule de plus en plus galvaudée, que chacun utilise et s'approprie, sans forcément y mettre la même signification.

b) On retrouve ainsi l'affirmation du caractère confus, ambigu qu'aurait la notion de développement durable. Cette situation ne rend que plus décisive, pour l'auteure, l'étude de cette notion (p. 4).

Comprendre ce qu'est le développement durable est essentiel car il est devenu aujourd'hui une référence majeure des politiques nationales et internationales. Les ONG ont beaucoup contribué à diffuser et à imposer ce concept, au point qu'États et entreprises l'invoquent désormais pour mettre en œuvre de nouveaux modes de production et de consommation.

Le développement durable est-il devenu pour autant une véritable composante des politiques publiques comme des actions privées ? L'ambiguïté persiste, car le brandir comme emblème, comme étendard, est aussi un moyen de se concilier les bonnes grâces de ses interlocuteurs, de ses partenaires... de ses cibles, qu'il s'agisse d'électeurs, de consommateurs, de donateurs, de bailleurs de fonds, de se doter d'un vernis respectable et séduisant.

c) On aura noté la référence à de « nouveaux modes de production et de consommation », c'est-à-dire à de nouveaux équipements praxéologiques dans les domaines de la production et de la consommation, référence qui renvoie au fait de base : l'effort démultiplié (et peut-être incohérent) pour diffuser de nouveaux complexes praxéologiques. Le texte cité se poursuit ainsi (pp. 4-5).

Concept, programme d'action, le développement durable est donc aussi devenu un argument publicitaire, dont chacun s'empare pour le décliner de la façon qui lui paraît la plus appropriée à ses desseins. Il en résulte un brouillage de la notion, réduite à un impressionnant fourre-tout de ce que l'on pourrait qualifier des « 3 M » :

- les *menaces* qui pèsent sur la planète : la désertification, les atteintes à la biodiversité, la pollution des eaux et de l'air, le changement climatique... C'est le volet environnemental du développement durable, sans doute le plus puissant aujourd'hui ;

– les *misères* de l’humanité : persistance de la pauvreté, inégalités croissantes, sous-alimentation et manque d’eau potable, endémies... C’est le volet social du développement durable ;
– les *manques* de la gouvernance mondiale : dysfonctionnements et injustice des relations internationales, notamment entre pays développés et pays pauvres, difficulté d’adopter des réglementations permettant d’instaurer un développement durable, comme de faire respecter les traités et conventions existantes. C’est le volet économique et politique du développement durable.

Énumérer les 3 M dresse un catalogue alarmant qui donne le sentiment que le développement durable reste encore aujourd’hui, dans bien des domaines, une utopie. Pourtant, le concept de développement durable a changé l’approche des relations internationales en donnant la parole à de nouveaux acteurs comme les associations et les entreprises et en privilégiant une approche participative. Il incarne aujourd’hui l’une des faces positives de la mondialisation, la prise de conscience qu’il existe des problèmes communs à l’ensemble de l’humanité, qui transcendent les frontières et doivent être traités à la fois globalement et localement. Une action s’inscrit dans le développement durable quand elle parvient à concilier les 3 « E » : Économie, Équité, Environnement.

On a là une tentative de « mise en formules » de la notion de développement durable : le développement durable concerne les 3 M ; le critère du développement durable, ce sont les 3 E. Mais plusieurs points, dans les lignes qui précèdent, peuvent paraître opaques, alimentant encore notre stock de questions. Qu’est-ce, ainsi, que la « gouvernance mondiale » ? Qu’est-ce, de même, que l’équité ? Etc.

d) Venons-en à l’origine de la diffusion actuelle de la notion de développement durable : le rapport Brundtland de 1987. L’auteure que nous suivons y consacre le commentaire que voici (pp. 46-47).

En 1982, dans le cadre de « Stockholm + 10 », l’ONU commande un rapport sur l’éco-développement et crée à cette fin une commission. Elle voit le jour en 1984 et sa présidence est confiée à la ministre norvégienne de l’Environnement, Gro Harlem Brundtland. En 1987, la Commission rend son rapport, connu aujourd’hui sous le nom de rapport Brundtland, qui jette les prémices officielles de ce qu’on appelle le *sustainable development*. La traduction française de cet adjectif oscille entre le néologisme « soutenable » – qui ne parviendra pas à s’imposer mais commence aujourd’hui à faire son chemin – et l’adjectif « viable », jugé peu satisfaisant. C’est finalement la formule de « développement durable » qui s’impose dans la terminologie française. Pour la première fois, le rapport Brundtland donne du développement durable une définition claire, qui va frapper les esprits par sa clarté et son aspect universaliste :

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de “besoins”, et plus particulièrement les besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient de donner la plus grande priorité, et l’idée des limitations que l’état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l’environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. (...) Au sens le plus large, le

développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (rapport Brundtland, chap. II).

Cette définition est marquante parce qu'elle associe officiellement environnement et développement, insistant sur la situation dramatique d'une partie de l'humanité. Le rapport Brundtland est essentiel par la prise de conscience qu'il manifeste : pour la première fois, clairement, une commission internationale affirme que les activités humaines menacent la Terre. Il en déduit qu'il est urgent d'inventer une croissance qui ne pénalise pas les générations futures. Pour la première fois, on se préoccupe officiellement des conséquences négatives de l'industrialisation sur le plan environnemental. Le rapport Brundtland insiste aussi sur la nécessité de partager la croissance mondiale avec les plus défavorisés et de réduire les inégalités.

Comme toujours, la lecture de ce texte peut buter sur quelques obscurités. L'expression « Stockholm + 10 » désigne, peut-on penser, un « Sommet de la Terre » tenu dix ans après celui de Stockholm (1972) et dix ans avant celui de Rio (1992). Qu'en est-il et où eut lieu ce sommet ? Telle est la première des questions auxiliaires que l'on devra se poser. Une autre question secondaire à clarifier serait celle-ci : Gro Harlem Brundtland était-elle à l'époque « ministre norvégienne de l'Environnement » *et* « ancien premier ministre de Norvège » ? On notera que, à suivre l'auteure, on en sait un peu plus sur l'histoire de *l'expression* « développement durable », même si les précisions apportées restent allusives. Cela noté, il convient maintenant d'en venir au texte même du « rapport Brundtland ».

1.2.5. On s'arrêtera d'abord un instant sur celle qui a donné son nom au rapport en question : Gro Harlem (prononcez **gru:**), née en 1939, épouse de Arne Olav Brundtland (depuis 1960) et médecin de formation.



a) Voici un bref extrait de l'article qui lui est consacré dans l'encyclopédie Wikipedia en anglais (http://en.wikipedia.org/wiki/Gro_Harlem_Brundtland).

In 1983, Brundtland was invited by then United Nations Secretary-General Javier Pérez de Cuéllar to establish and chair the World Commission on Environment and Development (WCED), widely referred to as the Brundtland Commission, developing the broad political concept of sustainable development in the course of extensive public hearings that were

distinguished by their inclusiveness and published its report Our Common Future in April 1987. The Brundtland Commission provided the momentum for the 1992 Earth Summit/UNCED, that was headed by Maurice Strong, who had been a prominent member of the Brundtland Commission. The Brundtland Commission also provided momentum for Agenda 21.

On laissera en suspens, ici, la question de l'« Agenda 21 ». Voici maintenant un extrait « voisin » du précédent de l'article homonyme de l'encyclopédie Wikipédia en français (http://fr.wikipedia.org/wiki/Gro_Harlem_Brundtland).

Dans le courant des années 70, elle s'est forgé une réputation internationale dans les milieux de l'environnement et s'est affirmée sur la scène politique nationale. En 1974, le docteur Brundtland se vit offrir le poste de ministre de l'Environnement. D'abord réticente, estimant qu'elle manquait d'expérience dans le domaine de l'environnement, sa conviction que santé et environnement étaient liés lui fit changer d'avis. En 1981, à 41 ans, elle était nommée Premier ministre pour la première fois, devenant la plus jeune ministre d'État de Norvège et la première femme à occuper ce poste. Avec deux autres mandats, en 1986-1989 et 1990-1996, elle est restée plus de 10 ans à la tête du gouvernement.

Tout au long de sa carrière politique, le docteur Brundtland s'est toujours davantage intéressée aux problèmes d'importance mondiale. En 1983, le Secrétaire général de l'Organisation des nations unies d'alors l'a invitée à créer et à présider la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement. La Commission, surtout connue pour avoir formalisé le concept politique de « développement durable », a publié son rapport « Our Common Future » (*Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve, Montréal, 1989) en avril 1987, plus connu sous le nom Rapport Brundtland.

Les recommandations de la Commission ont conduit à la convocation, en 1992 à Rio de Janeiro, du Sommet de la Terre, ou Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED).

(On aura noté que l'année de création de la “World Commission on Environment and Development” – la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement – indiquée ici est 1983, et non 1982, comme nous l'avions vu plus haut : les dates fournies par les auteurs sont souvent à vérifier soigneusement...)

b) On peut trouver sur le Web différentes reproductions du rapport Brundtland. Voici les premières lignes du chapitre 2, “Towards Sustainable Development” (<http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>).

1. Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs. It contains within it two key concepts:

- the concept of ‘needs’, in particular the essential needs of the world’s poor, to which overriding priority should be given; and

• the idea of limitations imposed by the state of technology and social organization on the environment's ability to meet present and future needs.

2. Thus the goals of economic and social development must be defined in terms of sustainability in all countries – developed or developing, market-oriented or centrally planned. Interpretations will vary, but must share certain general features and must flow from a consensus on the basic concept of sustainable development and on a broad strategic framework for achieving it.

3. Development involves a progressive transformation of economy and society. A development path that is sustainable in a physical sense could theoretically be pursued even in a rigid social and political setting. But physical sustainability cannot be secured unless development policies pay attention to such considerations as changes in access to resources and in the distribution of costs and benefits. Even the narrow notion of physical sustainability implies a concern for social equity between generations, a concern that must logically be extended to equity within each generation.

c) On aura noté l'affirmation du souci de "social equity between generations", exigence à étendre "to equity within each generation". Voici alors la version française du passage ci-dessus (http://www.wikilivres.info/wiki/Rapport_Brundtland/Chapitre_2).

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Ainsi, les objectifs du développement économique et social sont définis en fonction de la durée, et ce dans tous les pays – développés ou en développement, à économie de marché ou à économie planifiée. Les interprétations pourront varier d'un pays à l'autre, mais elles devront comporter certains éléments communs et s'accorder sur la notion fondamentale de développement durable et sur un cadre stratégique permettant d'y parvenir.

Le développement implique une transformation progressive de l'économie et de la société. Cette transformation, au sens le plus concret du terme, peut, théoriquement, intervenir même dans un cadre sociopolitique rigide. Cela dit, il ne peut être assuré si on ne tient pas compte, dans les politiques de développement, de considérations telles que l'accès aux ressources ou la distribution des coûts et avantages. Même au sens le plus étroit du terme, le développement durable présuppose un souci d'équité sociale entre les générations, souci qui doit s'étendre, en toute logique, à l'intérieur d'une même génération.

1.2.6. La notion d'équité (*equity*) employée par la commission Brundtland n'est pas définie formellement dans son rapport. (Pour plus d'informations, on pourra par exemple se reporter d'une part à l'article « Justice sociale » de Wikipédia, d'autre part à l'article « Équité

intergénérationnelle » de la même encyclopédie en ligne.) Le chapitre 2 déjà cité comporte une section intitulée “Equity and the common interest” qui permettra à notre enquête de progresser vers la question de la diffusion du concept et de sa « praxéologisation » ; la voici en version française et en intégralité.

II. Équité et intérêt commun

C'est de manière plutôt générale que nous venons de décrire le développement durable. Comment peut-on persuader ou obliger concrètement les individus à agir pour le bien de tous ? La réponse se trouve partiellement dans l'éducation et le développement des institutions, mais aussi dans l'application sévère de la loi. Cela dit, nombre des problèmes d'épuisement des ressources et d'agressions contre l'environnement sont dus aux inégalités du pouvoir économique et politique. Une entreprise industrielle peut fort bien se permettre de polluer l'air ou les eaux de manière inacceptable, simplement parce que les gens qui en souffrent sont trop démunis pour tenter une action en justice. On pourra détruire entièrement une forêt en abattant tous les arbres, simplement parce que les habitants n'ont pas d'autres solutions ou encore parce que les entreprises sont plus influentes que les habitants des forêts.

Les interactions écologiques ne respectent ni la propriété privée ni les découpages politiques. Ainsi :

- Sur un versant quelconque, la façon dont un agriculteur travaille la terre en amont affecte le ruissellement sur les terres en aval.
- Les pratiques d'irrigation, les pesticides et les engrais utilisés par une exploitation peuvent avoir des effets sur la productivité des exploitations voisines, notamment quand il s'agit de petites exploitations.
- Le rendement d'une chaudière détermine le taux d'émission de suie et de produits chimiques nuisibles, affectant ainsi tous ceux qui vivent et travaillent près de l'usine en question.
- L'eau chaude qu'une centrale thermique rejette dans un fleuve ou dans la mer a des effets sur les prises des pêcheurs locaux.

Certains systèmes sociaux traditionnels reconnaissaient certains aspects de cette interdépendance et intervenaient dans les pratiques agricoles, assurant l'exercice de droits traditionnels sur l'eau, les forêts, la terre. Ce respect de « l'intérêt commun » ne compromettait d'ailleurs pas forcément la croissance et l'expansion, encore qu'il ait pu limiter l'acceptation et la diffusion de certaines innovations techniques.

En fait, l'interdépendance locale n'a fait que croître, et ce en raison des techniques utilisées dans l'agriculture et la production modernes. Mais, parallèlement à cette vague de progrès techniques, l'accessibilité réduite aux terres collectives, la perte de droits traditionnels sur la forêt et les autres ressources, la poussée de la production commerciale, ont arraché le pouvoir de décision aux groupes comme aux individus. Cette évolution est encore en cours dans de nombreux pays en développement.

Nous ne prétendons pas qu'il y a d'un côté les bons et de l'autre côté les méchants. Tout irait mieux si chacun tenait compte des conséquences de ses actes sur autrui. Mais assumant que les

autres n'agissent pas selon le bien de tous, chaque individu continue de faire comme s'il était seul. Les collectivités ou les gouvernements peuvent compenser cette tendance par les lois, l'éducation, la fiscalité, les subventions et d'autres méthodes encore. L'application stricte des lois et l'adoption de lois sévères en matière de responsabilité peuvent permettre de maîtriser les effets les plus nuisibles. Plus important encore, la participation effective des communautés locales aux processus de prise de décisions peut aider celles-ci à mieux définir et à mieux faire respecter leurs intérêts communs.

L'interdépendance n'est pas un simple phénomène local. La rapidité de la croissance en a fait un phénomène mondial et les conséquences en sont à la fois physiques et économiques. La pollution régionale et globale est de plus en plus préoccupante, notamment dans les quelque 200 bassins de fleuves internationaux et dans un grand nombre de mers.

L'application de l'intérêt commun souffre souvent de la non correspondance entre les décisions politiques et leurs conséquences. Par exemple, la politique énergétique dans un pays peut provoquer des précipitations acides dans un autre; la politique en matière de pêche d'un État peut influencer les prises d'un autre État. Il n'existe aucune autorité supranationale pour résoudre ces problèmes. Or l'intérêt commun ne peut s'articuler que par le biais de la coopération internationale.

De même, la capacité d'un gouvernement à réellement maîtriser l'économie de son pays est compromise par la progression des interactions économiques internationales. Par exemple, en raison des échanges internationaux de marchandises, les problèmes de capacité de transport et de pénurie de ressources sont devenus une préoccupation internationale. (Voir chapitre 3.) Si le pouvoir économique et les avantages découlant des échanges étaient l'objet d'une répartition plus équitable, on reconnaîtrait alors plus facilement l'intérêt commun. Or, les gains provenant du commerce international sont inégalement répartis, alors que la structure des échanges de sucre, par exemple, affecte non seulement le secteur local de production sucrière, mais encore l'économie et l'écologie de nombreux pays en développement fortement tributaires de ce produit.

La recherche de l'intérêt commun serait plus aisée si, pour tous les problèmes de développement et d'environnement, il existait des solutions dont pourrait bénéficier tout le monde. Mais c'est rarement le cas, car il y a habituellement des gagnants et des perdants. Beaucoup de problèmes proviennent de l'inégalité de l'accès aux ressources. L'existence d'un régime foncier inéquitable peut avoir comme effet la surexploitation des ressources sur les terres les plus petites, et l'environnement – comme le développement – en souffre. Sur le plan international, le monopole des ressources peut forcer ceux qui en sont exclus à trop exploiter les ressources marginales. La capacité variable des exploitants à mobiliser les biens dits gratuits – que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale – est encore une autre manifestation de l'inégalité de l'accès aux ressources. Les « perdants » dans les conflits environnement / développement sont ceux qui assument plus que leur part du coût de la pollution, par le biais des effets sur la santé, la prospérité ou les dommages aux écosystèmes.

À mesure qu'un système s'approche de ses limites écologiques les inégalités ne font que s'accroître. Lorsque le bassin d'un fleuve se détériore, ce sont les paysans pauvres qui en souffrent le plus, car ils n'ont pas les moyens de prendre les mêmes mesures contre l'érosion

que les paysans plus riches. Quand la qualité de l'air en ville se dégrade, les plus pauvres, dans leurs quartiers plus exposés, ont plus de problèmes de santé que les riches qui vivent souvent dans les quartiers plus salubres. Et si les ressources minières s'épuisent, ceux qui sont arrivés tardivement à l'industrialisation ne connaissent pas les avantages que représente un approvisionnement peu coûteux. Sur le plan mondial, les pays riches sont mieux placés – financièrement et techniquement parlant – pour faire face aux effets d'éventuelles modifications climatiques.

C'est ainsi que notre incapacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement durable est souvent le produit de notre indifférence relative pour la justice économique et sociale, dans un même pays et entre les nations.

a) La question soulevée ici doit nous retenir : « Comment peut-on persuader ou obliger concrètement les individus à agir pour le bien de tous ? La réponse se trouve partiellement dans l'éducation et le développement des institutions, mais aussi dans l'application sévère de la loi. » Notons au passage que les changements praxéologiques invoqués ici, qui devraient concrétiser la réalisation d'un développement durable, sont identifiés à ce qui permettrait à chacun d'agir « pour le bien de tous » ou (en anglais) *in the common interest* – dans l'intérêt commun. Cela dit, la réponse combine action éducative et intervention répressive : il faut obliger les gens à penser et agir de façon adéquate – c'est-à-dire selon telle ou telle praxéologie – et, du même mouvement, les éduquer à ces manières d'agir et de penser – leur permettre de faire leur ces praxéologies.

b) Ce qui est remarquable, alors, c'est l'affirmation que l'adéquation praxéologique à la volonté de développement durable ne pourrait se définir sans prendre en compte des conditions et contraintes qui dépassent largement la seule position *personnelle* de la plupart des acteurs. En particulier, comme l'exprime la conclusion de la section examinée, « notre incapacité à œuvrer en faveur du bien commun dans le cadre du développement durable » serait souvent « le produit de notre indifférence relative pour la justice économique et sociale ». Plus largement, l'appréhension subjective spontanée des conditions et contraintes du développement durable est condamnée à demeurer *partielle*.

c) En fait, l'enquête autour du concept de développement durable montre l'existence d'une pluralité d'usages que d'aucuns ont tenté d'organiser en deux grandes tendances : la durabilité *forte* (*strong sustainability*), d'une part, la durabilité *faible* (*weak sustainability*), de l'autre. Voici *une* présentation de cette distinction due à Sylvie Brunel dans son ouvrage déjà cité, auteure qui, à l'évidence, se positionne en faveur de la durabilité *faible*.

A) *La durabilité forte : priorité à l'environnement.* – Les partisans de la durabilité forte estiment que les activités humaines doivent être limitées pour préserver la planète : l'homme n'est qu'une espèce parmi les autres sur la terre. Pour eux, l'environnement prime : ils prônent la conservation du patrimoine naturel, la sanctuarisation des milieux et des espèces animales et végétales menacées, voire la croissance zéro. Ils accordent la primauté à l'environnement sur l'humanité car les hommes sont de toute façon condamnés à disparaître s'ils ne préservent pas

leur milieu de vie, l'air qu'ils respirent, les sols, l'eau. Dans la durabilité forte, la planète évince l'humanité. Les biologistes et les organisations environnementales défendent en majorité la durabilité forte.

B) *La durabilité faible : priorité à l'humanité.* – Les partisans de la durabilité faible pensent au contraire que l'environnement (la nature) n'est que le produit des activités humaines. Pour eux, et notamment pour les géographes, il n'existe pas sur la terre de milieux naturels qui n'aient été anthropisés. La nature n'est qu'une construction sociale, qui dépend des lieux, des époques, et des priorités que se donnent les sociétés.

Entre les partisans de la durabilité forte et ceux de la durabilité faible, la fracture conceptuelle se produit au niveau de la confiance envers les vertus du progrès technique.

d) La distinction précédente est aujourd'hui, en quelque sorte officialisée plutôt que déconstruite. Voici par exemple une définition de la distinction faible/forte proposée sur un site gouvernemental (http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/html/doc_dd/glossaire.htm).

durabilité faible [weak sustainability]

« La faible durabilité nécessite que le stock général de capital soit constant, indépendamment du capital environnemental. Une forte durabilité nécessite que le stock général et le stock naturel soient constants. » {29} p. 27 Selon la conception de la durabilité faible, on n'accorde aux biens naturels que la valeur des services qu'ils rendent, et non une valeur d'existence. Il conviendrait donc seulement de remplacer le capital naturel consommé par des éléments « fabriqués ». La question est de savoir jusqu'à quel point on peut substituer des patrimoines naturels par des patrimoines économiques, financiers, technologiques ou de capacité. Ce débat partage les partisans des deux thèses durabilité forte ou faible ? Les tenants de la durabilité forte considèrent que certaines transformations globales peuvent conduire à des irréversibilités graves, du fait que le système naturel est instable. C'est pourquoi l'on doit préserver a priori certains équilibres, au nom du principe de précaution, y compris pour des raisons utilitaristes à long terme. Ce clivage recouvre en partie l'opposition entre une vision du monde anthropocentrique et utilitariste et une vision plus éco-centrée. Le développement durable est sans doute le cadre qui permet à ces visions de dialoguer.

On voit que l'opposition forte/faible est présentée ici comme permettant un dialogue – ce qui traduit peut-être une volonté irénique. On examinera encore, à titre de résumé possible du parcours accompli jusqu'ici : l'entrée « développement durable » du même glossaire.

développement durable (écodéveloppement, développement soutenable, développement viable) [sustainable development]

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » {54} « Une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement, et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine ». {170} « Le concept de développement durable intègre à la

fois des préoccupations de développement de l'ensemble des sociétés des diverses régions du monde, d'équité sociale, de protection de l'environnement local, régional et global, de protection du patrimoine planétaire et de solidarité vis-à-vis des générations futures. » {171} « Le développement durable doit donc être compris comme un développement à la fois : supportable pour les écosystèmes dans lesquels nous vivons, donc économe en ressources naturelles et aussi "propre" que possible ; viable, autosuffisant à long terme, c'est-à-dire fondé sur des ressources renouvelables et autorisant une croissance économique riche en emplois, notamment là où les besoins essentiels ne sont pas couverts ; vivable pour les individus et les collectivités, donc orienté vers la cohésion sociale et l'accès pour tous à une haute qualité de vie. » {172} Commentaire : la traduction du mot anglais *sustainable* a été dans un premier temps *soutenable* (rapport Brundtland) aujourd'hui depuis la conférence de Rio la traduction généralement acceptée est *durable*. La définition de la Commission Brundtland est suffisamment large pour avoir donné lieu à diverses interprétations et pour avoir nourri de nombreuses polémiques. Le développement durable reste attaché à la conférence de Rio qui prônait une approche conjointe de l'environnement (des pays du Nord) et du développement (des pays du Sud). Ce concept est proche de celui de l'écodéveloppement. Du fait de son contexte historique et politique international, le développement durable est un compromis entre trois contradictions fondamentales : compromis entre les intérêts des générations actuelles et celui des générations futures, dans le contexte de l'équité intergénérationnelle ; compromis Nord/Sud entre les pays industrialisés et les pays en développement ; compromis entre les besoins des êtres humains et la préservation des écosystèmes (les habitats et les espèces).

(Plusieurs points restent ici à élucider : on laissera pour le moment le lecteur s'en débrouiller.)

1.2.7. Avant d'examiner les conséquences de l'absence d'accord autour du concept de développement durable, on l'illustrera à travers deux auteurs : Sylvie Brunel, d'une part, Hervé Kempf, d'autre part.

a) Sylvie Brunel, qui est géographe, spécialiste de la faim dans le monde, a publié en 2008 un pamphlet intitulé *À qui profite le développement durable ?*



En voici un extrait sans doute assez représentatif du point de vue de la durabilité faible.

Le développement durable a poussé dans les oubliettes le développement, qui fut pourtant l'idéologie dominante du demi-siècle de l'après-guerre. Aujourd'hui, atteint d'un curieux syndrome d'obsolescence, le développement semble avoir failli, comme s'il portait à jamais la honte de sa naissance, dans le contexte de la guerre froide, quand les deux blocs se faisaient concurrence pour imposer leur modèle de société.

Pourtant, le développement existe. On vit plus longtemps et mieux dans le monde que dans les années 1960. L'exemple de la mortalité infantile le montre : il y a trente ans, un enfant sur dix mourait avant l'âge d'un an, de maladie ou de malnutrition dans le monde, aujourd'hui moins d'un sur vingt. La mortalité infantile mondiale a été réduite de moitié en une génération, alors même que la population doublait ! Au regard des théories, des expériences et des bilans des cinquante dernières années, la définition du mot développement la plus complète serait de le décrire comme un processus de long terme, auto-entretenu, endogène et cumulatif, d'augmentation de la richesse et de diversification croissante des activités économiques, permettant à un nombre croissant d'êtres humains de passer d'une situation de précarité à une meilleure maîtrise de leur propre destin, comme des aléas de la nature. On sait désormais que, pour être partagé, le développement suppose l'existence d'institutions publiques menant des actions de redistribution des richesses, guidées par la volonté d'équité et le respect de l'intérêt général.

À l'opposé de ceux qui pensent que le développement ne peut pas, par essence, être durable, puisqu'il passe par une croissance économique fondée sur le « toujours plus » et implique un mode de production prédateur, ceux qui défendent le concept de développement pensent au contraire que celui-ci est forcément durable puisqu'il permet aux sociétés d'entrer dans une nouvelle ère. Parler de développement durable serait donc un pléonasme.

Nous compléterons ce texte par un entretien que l'on trouvera en ligne à l'une ou l'autre des adresses suivantes : http://www.dailymotion.com/video/x5tt1o_sylvie-brunel-a-qui-profite-le-deve_news ou http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=41426.



c) Journaliste au quotidien *Le Monde*, Hervé Kempf s'est engagé dans une réflexion écologiste après la catastrophe de Tchernobyl (1986) ; il créa un peu plus tard le site *Reporterre* – dont la maxime est « Consommer moins, répartir mieux ». À l'évidence, il est un partisan de la durabilité *forte*. Voici un premier extrait de son livre le plus récent, *Pour sauver la planète, sortez du capitalisme* (Seuil, 2009, pp. 10-11).

On peut résumer notre situation par les sept axiomes que voici :

1. Laisser la crise écologique s'approfondir conduirait la civilisation vers une dégradation continue et importante de ses conditions d'existence.
2. L'hypothèse d'effets de seuil au-delà desquels les systèmes naturels ne pourraient plus retrouver leur équilibre a acquis une grande crédibilité. Pour éviter d'atteindre et de franchir ces seuils, il y a urgence à infléchir et à inverser les tendances actuelles de transformation de la biosphère.
3. Rien ne justifie qu'Africains, Asiatiques ou tout autre membre de la communauté humaine aient individuellement un accès aux ressources biosphériques moindre que ne l'ont Européens, Japonais ou Américains du Nord.
4. Sauf à franchir le seuil d'équilibre de la biosphère, les membres de la communauté humaine ne peuvent accéder tous au niveau actuel d'utilisation des ressources des Européens, Japonais et Américains. Ceux-ci doivent donc réduire leur consommation de ces ressources à un niveau proche d'une moyenne mondiale fortement inférieure à leur niveau actuel.
5. Les sociétés dites développées sont très inégalitaires. L'équité signifie que la réduction de la consommation matérielle doit être proportionnellement bien plus forte pour les riches que pour les autres. La baisse générale de consommation matérielle sera compensée par une amélioration des services collectifs concourant au bien-être général.
6. La rivalité ostentatoire est au cœur du fonctionnement de la société planétaire. Elle signifie que les coutumes des classes les plus riches définissent le modèle culturel suivi par l'ensemble de la société. La réduction des inégalités, donc la réduction des possibilités de consommation ostentatoire de l'oligarchie, transformera les modèles généraux de comportement.
7. Le défi politique majeur de la période qui s'annonce est d'opérer la transition vers une société plus juste et en équilibre avec son environnement sans que l'oligarchie détruise la démocratie pour maintenir ses privilèges.

d) La transformation des « modèles généraux de comportement » signifie que les personnes et les institutions vont devoir modifier fortement leurs équipements praxéologiques à propos d'un très grand nombre de domaines de l'activité humaine. Mais l'auteur rejette l'idée – soutenues par certains – que cet effort d'apprentissage (et de désapprentissage) pourrait nous être épargné grâce à « une autre croissance », une croissance « verte » qui, grâce au progrès des sciences et techniques, nous permettrait de conserver nos manières de penser et de faire en définissant dynamiquement un « équilibre avec [notre] environnement » adéquat. Voici un autre extrait allant dans ce sens (pp. 11-12).



Mais comment passer de ce diagnostic à la transformation nécessaire des rapports sociaux ? D'abord en prenant une claire conscience de la nature de l'adversaire. L'oligarchie prospère

dans un système économique, le capitalisme, qui a atteint son apogée. Il importe d'en comprendre la singularité par rapport à ses figures antérieures : le capitalisme a changé de régime depuis les années 1980, durant ces trois décennies où une génération a grandi, voyant les inégalités s'envoler, l'économie se criminaliser, la finance s'autonomiser de la production matérielle, et la marchandisation généralisée s'étendre à la terre entière.

Mais une lecture purement économique de ce déroulement historique passerait à côté de l'essentiel. Si le mécanisme culturel de la consommation somptuaire est au cœur de la machine économique actuelle, l'état de la psychologie collective auquel nous sommes parvenus en est le carburant. Dans les trois dernières décennies, le capitalisme a réussi à imposer totalement son modèle individualiste de représentation et de comportement, marginalisant les logiques collectives qui freinaient jusqu'alors son avancée. La difficulté propre à la génération qui a grandi sous cet empire est de devoir réinventer des solidarités, quand le conditionnement social lui répète sans cesse que l'individu est tout. Pour sortir de la mécanique destructrice du capitalisme, il faut prioritairement démonter des archétypes culturels et se défaire du conditionnement psychique.

Le capitalisme cherche à détourner l'attention d'un public de plus en plus conscient du désastre imminent en lui faisant croire que la technologie, instance en quelque sorte extérieure à la société des hommes, pourrait surmonter l'obstacle. L'issue – et la chance – seraient dans la « croissance verte ». Il faudra déconstruire, là encore, cette illusion qui ne vise qu'à perpétuer le système de domination en vigueur.

L'avenir n'est pas dans une relance fondée sur la technologie, mais dans un nouvel agencement des relations sociales. Les défis de l'heure exigent de sortir de la logique du profit maximal et individuel pour créer des économies coopératives visant au respect des êtres et de l'environnement naturel.

Nous compléterons ces extraits par un entretien avec l'auteur disponible à l'adresse suivante : http://www.dailymotion.com/video/x76g6x_herve-kempf-la-croissance-en-questi_news.



1.3. Quelles praxéologies diffuser ?

1.3.1. Une conclusion semble partagée dans la « noosphère » du développement durable : celle du caractère inévitable de changements praxéologiques profonds chez les personnes et dans les institutions. Mais cet épilogue ne renvoie qu'à un accord général bien incertain.

a) À la fin de son livre *Le développement durable*, Sylvie Brunel écrit par exemple ceci (p. 123).

Les bonnes volontés ne manquent donc pas, mais le projet commun qui permettrait de les fédérer n'a pas encore vu le jour, et ce sont désormais les impératifs de la lutte contre le terrorisme qui régissent le monde, chaque nouvelle conférence internationale voyant s'enliser un peu plus la prolifération d'initiatives souvent contradictoires émanant d'une société civile impétueuse mais brouillonne. Partisans de la décroissance et défenseurs de la croissance ne parlent pas le même langage et refusent de s'entendre mutuellement, tandis que le développement durable finit par se résumer à des marchandages de chiffonniers autour du changement climatique et à des diktats érigés contre les populations pauvres au nom du respect d'une biodiversité sanctifiée.

b) Cela dit, même de ce point de vue tranché, des changements sont clairement souhaités et l'auteure consacre à cette exigence les toutes dernières lignes de son ouvrage.

Il nous reste à mettre en œuvre au quotidien la solidarité et le partage dans des actions de proximité, et à réfléchir qu'entre la consommation aveugle, la dictature des marques et des modes d'une part et la misère dégradante d'autre part, existent des formes d'existence intermédiaires qui permettent de concilier la production de richesses et leur partage dans le respect de notre environnement. Réinventer la frugalité, faire le choix de la sobriété afin que ceux qui ont tout puissent partager avec ceux qui n'ont rien ne constituent-ils pas le meilleur choix de développement durable ?

c) Pourtant, cette conclusion même pose problème parce qu'elle est de nature à rabattre la question des *changements praxéologiques* – personnels et institutionnels – pour le *développement durable* sur la sphère individuelle vécue de façon individualiste. C'est là ce qu'Hervé Kempf, dans l'ouvrage déjà cité, nomme « l'oubli du collectif », phénomène à propos duquel il écrit ceci (pp. 51-52).

Cet oubli du collectif est très présent dans la bien-pensance écologique, niché dans les détails. Par exemple, selon l'association Planète éolienne, « une éolienne de 1 mégawatt (MW) avec 2 200 heures de fonctionnement pleine puissance par an produira 2 200 000 kilowattheures (kWh), soit la consommation de 1 000 foyers français alimentés en électricité ». Chaque foyer serait ainsi censé consommer 2 200 kWh par an. En fait, les 25,7 millions de foyers français consomment au total 480 terawattheures, soit 18680 kWh par ménage ! D'où vient cette différence étonnante ? De l'inconscient individualiste qui parle à travers le zèle des promoteurs de l'énergie éolienne : ils ne comptent que l'électricité consommée à la maison, par les ampoules, les téléviseurs, les ordinateurs et autres machines qui forment l'ordinaire de l'Occidental. Mais oublie que le même Occidental va au travail dans des locaux à air conditionné, fait ses courses au supermarché chauffé et conditionné, bénéficie de l'éclairage public, assiste à des matchs de football illuminés, achète des produits qui ont requis de

l'électricité pour être fabriqués, prend le train... Bref, que le « ménage » vit en société et qu'il participe donc à la consommation collective. En réalité, une éolienne de 1 MW assure la consommation électrique de 117 ménages participant à la société...

De la même façon, tous les guides expliquant comment vivre en « vert » se situent du point de vue de l'individu, jamais du collectif. Ainsi, *Le Petit Livre vert pour la Terre*, de la Fondation Nicolas Hulot, explique que « je me préserve des grosses chaleurs », « je réutilise mes objets », « je refuse les traitements chimiques », « je démarre en douceur », etc. *Être consom'acteur*, chez Nature et Découvertes, invite à « consommer engagé », puisque « consommer = voter », et range les actions entre « ma cuisine », « ma trousse de toilette », « mon garage », « mon atelier », etc. Électricité de France diffuse le guide *E = moins de CO₂* pour « comprendre et agir au quotidien », et range l'univers entre « ma planète », « mon pays », et « ma maison ».

Notre planète ? Notre pays ? Notre cité ? Arrêter de consommer, manifester, contester, discuter, éteindre la télévision, se rebeller ? Non. Dans le paradis capitaliste, il suffit que nous fassions « les bons gestes pour la planète » et « les politiques et les industriels suivront ».

1.3.2. La rétraction individualiste du problème du développement durable répond sans doute à une foule de contraintes, dont participent aussi bien l'éloge outrancier de l'individu que la consommation ostentatoire qu'évoque Hervé Kempf en se réclamant du sociologue américain (d'origine norvégienne) Thorstein Veblen (1857-1929).

a) Voici à titre d'exemple la table des matières du dernier chapitre du récent ouvrage de l'écologue Franck Courchamp, *L'écologie pour les nuls* (First, 2009).

Chapitre 20 : Dix gestes pour l'environnement 361

Consommer l'eau avec modération 362

La chasse au gaspi 362

Éviter d'utiliser des produits chimiques 364

Réaliser des économies d'énergie 364

Les appareils domestiques 365

Investir dans des appareils performants 366

Le chauffage 367

Changer ses habitudes de transport 367

En finir avec le tout-voiture 367

Le choix du modèle 368

L'entretien du véhicule et la climatisation 368

Garder les pieds sur terre 369

Manger plus sainement 369

Choisir des produits de saison locaux 369

Limiter sa consommation de viande 370

Séparer le bon grain de l'ivraie 370

Limiter sa production de déchets 371

N'en jetez plus ! 371

Faire le tri 372

Dire non à la publicité 373
 Éviter les emballages volumineux 373
 Adopter des réflexes écologiques au travail 373
 Faire bonne impression 374
 Limiter sa consommation d'énergie 374
 Faire des choix responsables 375
 Pratiquer des loisirs écologiques 376
 Faire preuve de bon sens tout en s'amusant 376
 Le jardinage vert 376
 S'engager dans la vie publique 377
 Passer le message 377
 Faire pression sur les élus 378
 Donner de sa personne 379
 Calculer (et réduire) son impact sur l'environnement 379

b) On aura observé que ce chapitre arrive après 360 pages qui, peut-on supposer, auront permis à l'auteur de faire un apport technologico-théorique donnant à ces gestes techniques un sens qui ne les réduise pas à des choix « purement personnels ». Mais le problème naît, comme le suggérait H. Kempf, lorsque c'est là la seule « éducation au développement durable » dont on puisse bénéficier.

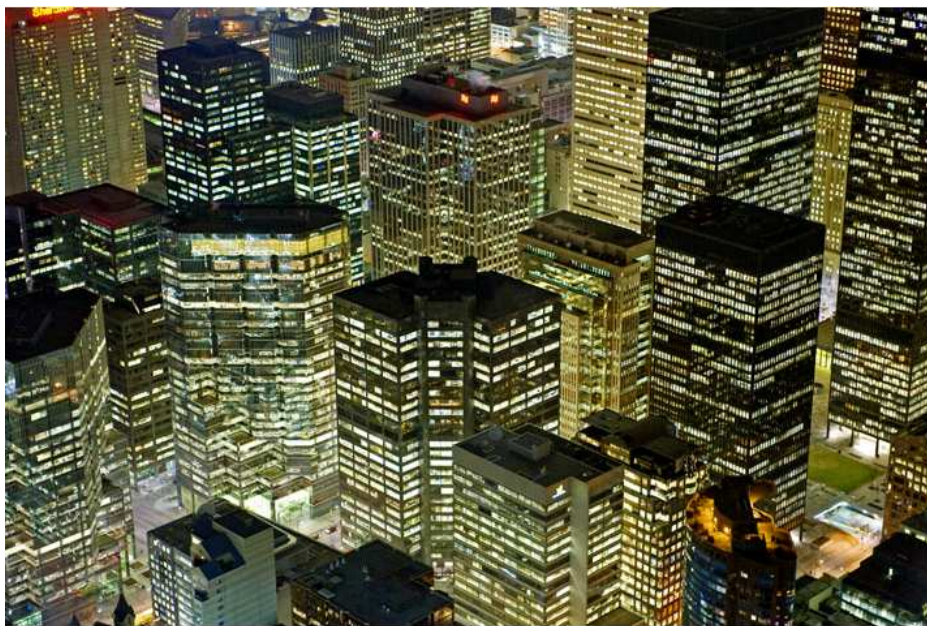
c) Plusieurs aspects du problème du développement durable peuvent être les oubliés d'une certaine éducation « individualiste » au développement durable. Spontanément, nous tendons ainsi à distinguer ce qui peut nous être demandé en la matière et ce qui échapperait par principe à de telles exigences. En voici un exemple. Dans un travail scientifique récent publié dans les *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* (<http://www.pnas.org/content/104/51/20629.full.pdf+html>), les auteurs, Eunice Yu et Jianguo Liu, écrivent ceci.

Divorce is increasingly common around the world. Its causes, dynamics, and socioeconomic impacts have been widely studied, but little research has addressed its environmental impacts. We found that average household size (number of people in a household) in divorced households (households with divorced heads) was 27–41% smaller than married households (households with married heads) in 12 countries across the world around the year 2000 (between 1998 and 2002). If divorced households had combined to have the same average household size as married households, there could have been 7.4 million fewer households in these countries. Meanwhile, the number of rooms per person in divorced households was 33–95% greater than in married households. In the United States (U.S.) in 2005, divorced households spent 46% and 56% more on electricity and water per person than married households. Divorced households in the U.S. could have saved more than 38 million rooms, 73 billion kilowatt-hours of electricity, and 627 billion gallons of water in 2005 alone if their resource-use efficiency had been comparable to married households. Furthermore, U.S. households that experienced divorce used 42–61% more resources per person than before their

dissolution. Remarriage of divorced household heads increased household size and reduced resource use to levels similar to those of married households. The results suggest that mitigating the impacts of resource-inefficient lifestyles such as divorce helps to achieve global environmental sustainability and saves money for households.

Un billet intitulé “The Environmental Impact of Divorce” mis en ligne le 9 décembre 2007 sur le blog *The Monkey Cage* fait écho en ces termes au travail de Yu et Liu : “Want to save the environment? Get married. Or if you’re already married, take in a boarder.” Il y a là un fait dont on devra se demander la place qu’il doit occuper dans un équipement praxéologique pour le développement durable.

c) Mille autres problèmes peuvent être ainsi soulevés, tel celui de la *pollution lumineuse*. À son propos, sous le titre “Our Vanishing Night”, le site *National Geographic* note : “For most of human history, the phrase “light pollution” would have made no sense. Now most of humanity lives under intersecting domes of reflected, refracted light.” Sur ce point, on laissera le lecteur méditer la photo (due à Jim Richardson) reproduite ci-après, ainsi que le commentaire proposé (<http://ngm.nationalgeographic.com/2008/11/light-pollution/richardson-photography>).



Artificial light from buildings in Toronto confuses and traps birds, with deadly results. The Fatal Light Awareness Program (FLAP) estimates that in North America at least 100 million birds, mostly low-flying songbirds, die each year in collisions with man-made structures. Glass windows—baffling to birds both day and night—are the biggest contact killers, while disoriented birds may simply exhaust themselves trying to exit the city maze.